

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Week end de Trail guidé

Ci-après Région Dents du Midi SA mandatant Beeheidi Sàrl, est désignée comme « l'Organisateur ».

➤ RESPONSABILITÉS

L'Organisateur exclut toute responsabilité pour les services de sociétés tierces qu'il ne gère pas directement (art. 101 al. 2 CO), notamment les coûts supplémentaires, retards, inconvénients, etc.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour les dommages (accident, blessure, etc.) pouvant atteindre le client et dont l'origine échappe à son contrôle.

L'Organisateur décline toute responsabilité face aux risques imprévisibles et/ou liés au comportement des participants. En d'autres termes, le client accepte d'assumer le risque inhérent à une activité de loisir en plein air, qui ne peut être évité malgré une préparation minutieuse et une conduite prudente et avisée. La pratique d'activités en montagne comporte des risques et tous les participants déclarent avoir le matériel et les aptitudes physiques nécessaires à la pratique de ces activités. En outre, il ne doit pas être sous l'influence de substances qui pourraient compromettre la tenue de l'activité en toute sécurité.

Afin d'assurer un déroulement aussi sûr que possible, le client doit se conformer en tout temps aux instructions de l'Organisateur et/ou de ses auxiliaires. Il est tenu de faire immédiatement part à l'Organisateur et/ou ses auxiliaires de toute préoccupation éventuelle ainsi que de tout problème physique et/ou psychique dont il pourrait souffrir.

Les personnes mineures doivent être accompagnées de leur représentant légal, le cas échéant d'un adulte ayant l'autorisation de ce dernier.

➤ ASSURANCES

L'Organisateur et ses auxiliaires sont assurés par une assurance responsabilité civile professionnelle. Toutefois, le client assume une responsabilité pleine et entière pour toute perte, blessure, décès ou dommage causé à autrui ou à lui-même, survenant dans le cadre de sa participation à une prestation de l'Organisateur. Chaque participant doit avoir sa propre assurance accident et maladie avec rapatriement valable pour la montagne (par exemple Air Glacier, Rega, ...) ainsi qu'une assurance responsabilité civile, le tout couvrant les activités visées.

En outre, chaque participant assume une pleine responsabilité en cas d'endommagement, perte ou vol du matériel appartenant à l'Organisateur ou à un prestataire mandaté.

➤ ANNULATION PAR LE CO-CONTRACTANT

Toute annulation de prestations devra être adressée par écrit à l'Organisateur et engendrera des frais.

La réservation est transmissible mais ne peut-être ni échangée ni remboursée. Si le nombre minimum requis de participants n'est pas atteint, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler le séjour en remboursant intégralement les participants déjà inscrits. Cependant, aucune autre compensation financière n'est prévue.

Si les conditions météorologiques ne permettent pas le maintien de l'activité, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler le séjour en remboursant intégralement le client déjà inscrit. Aucune autre compensation financière n'est prévue.

L'Organisateur ne propose pas d'assurance annulation. Cas échéant, une telle assurance est à contracter directement par le client.

➤ CAS DE FORCE MAJEURE

Si l'Organisateur estime qu'une prestation ne peut commencer ou doit être interrompue avant son terme en raison d'un cas de force majeure (par ex. catastrophe naturelle, pandémie, troubles politiques, lorsque ces événements commandent de ne pas faire le voyage, etc), ou en raison d'actes de l'autorité, l'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable. En outre, il est en droit de déduire des versements qu'elle restitue au participant les frais qu'il a déjà engagés. Tout droit à une compensation financière est exclu.